

Manger bien, à des prix abordables? Un projet révolutionnaire gagne son pari

Succès Lancée il y a six mois, la Caisse genevoise de l'alimentation permet d'accéder à des produits durables à des tarifs justes pour tous.

Cathy Machereil

Comment permettre à tout un chacun de s'alimenter de façon saine, locale et durable, à des prix abordables, tout en garantissant aux producteurs une rémunération à un juste tarif? Ce modèle, à l'opposé du système de consommation de masse, existe à Genève. Il a été lancé par des citoyens motivés qui ont créé la Caisse genevoise de l'alimentation, de son petit nom la Calim. Or après six mois de fonctionnement, les résultats dépassent les espérances, indique ce collectif en guise de premier bilan.

Déjà développé en France et en Belgique, le système semble être une première en Suisse. Il repose à la fois sur une forme de solidarité entre les citoyens et l'intérêt des pouvoirs publics à le soutenir, ne serait-ce que par l'économie de coûts sociaux et de santé qu'il est susceptible d'engendrer. Pour l'heure, la Ville de Genève et Meyrin sont engagées dans le projet. Le système est ac-



Une vingtaine de structures du canton participent déjà à l'initiative.

cessible aux habitants du Grand Genève.

Payer en radis

Le principe? Chaque membre cotisant reçoit un même montant mensuel, à savoir 150 radis (équivalent à 150 francs convertis), pour acheter de la nourriture auprès de

producteurs et de distributeurs sélectionnés par le comité citoyen. Et cela quel que soit le montant investi dans la cotisation. Une personne aux moyens modestes peut verser mensuellement 20 francs, soit le minimum. À l'autre bout du spectre, quelqu'un qui n'a pas besoin de compter pour vivre, peut

payer sa cotisation à un montant supérieur aux 150 francs.

Du côté des producteurs et des distributeurs, la participation est conditionnée à toute une série de critères garantissant que les produits vendus sont locaux, durables, éthiques... le comité citoyen de la Calim procède à cet examen.

Objectifs atteints

Six mois après le lancement, la Calim dit avoir largement dépassé ses objectifs. «Au lancement, nous espérions avoir 200 membres, chiffre qui a été atteint dès le départ, explique Léa Winter, coordinatrice. Aujourd'hui, nous avons 344 membres et 316 personnes sur liste d'attente.» Et puis, la solidarité marche: les versements en radis sont couverts à 68% par les cotisations des membres, alors que l'objectif pour ces premiers mois était de 50%.

Dans le détail, 15% des membres cotisent au seuil minimum de 20 francs, 20% à l'équivalent et un quart à un montant

plus élevé que l'équivalent en radis. Des chiffres qui disent en filigrane la diversité des profils participants, entre personnes aux moyens modestes et celles qui s'engagent dans un véritable projet citoyen. La cotisation mensuelle moyenne est de 102 francs.

Pour les structures participantes – 22 à ce jour, et une vingtaine d'autres en voie de conventionnement –, l'expérience est intéressante. Par exemple, pour l'épicerie Le Nid, à la Jonction, l'apport de clients de la Calim représente désormais 10% de son chiffre d'affaires. «Il y a aussi la satisfaction de voir que des gens au revenu modeste peuvent désormais acheter des produits auxquels ils n'avaient jusqu'ici pas accès», constate Maria Pia Mascarò, membre de l'épicerie participative.

Gérer la croissance

Le projet va entrer dans sa phase 2, et tout le défi consiste maintenant à gérer le succès. Si des personnes sont sur liste d'attente, c'est parce qu'il a été conçu

au départ pour 400 personnes maximum, un chiffre calculé en fonction des financements publics disponibles. Il ne faudrait donc pas décevoir ces attentes, au risque sinon de voir l'intérêt s'effriter.

«Il va falloir trouver des solutions. Cela passe par le développement de nouveaux partenariats avec d'autres communes», relève Sabine Bally, coordinatrice au sein de la Calim. Des approches sont en cours du côté de Carouge, Plan-les-Ouates ou encore Choulex et Meinier. Et pour gagner en force, le collectif va se constituer tout prochainement en association.

Les objectifs de la Calim, soit recréer du lien social autour de la nourriture, donner accès à une alimentation saine et choisie et revaloriser les filières agricoles locales, coïncident avec les objectifs du Canton, qui prépare une loi sur une alimentation durable et solidaire. Mais à ce stade, le Canton n'a versé que 5000 francs dans ce projet stimulant.

PUBLICITÉ

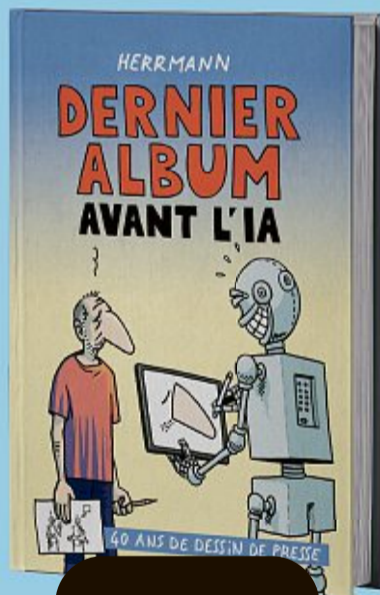
Dernier album avant l'IA

Une carrière de dessinateur de presse se termine doucement. Quoique ! J'arrive encore à tenir un crayon et je ne me suis toujours pas inscrit à Exit... D'ailleurs, je me sens au faite de mes facultés. Comme Biden avant qu'il ne se présente pour un second mandat.

Mais qu'est-ce qu'une carrière, dans un métier qui ne se plaît qu'à pagayer dans le yaourt du présent et à se perdre dans l'écume du plus-important-aujourd'hui-que-demain ? En allant fureter dans mes souvenirs et mes dessins passés, je suis pourtant revenu avec cet album collectant le meilleur de près de quarante ans de cartoons. On pourra ainsi suivre le trajet du jeune caricaturiste amusé que j'étais jusqu'au cynique un peu désabusé que je suis devenu. Et, qui sait, retrouver parfois les traces de vieux sourires effacés. On y rencontrera aussi l'Histoire parfois, avec ses bonheurs et ses tragédies. Mais toujours tamisée par ce besoin viscéral de ne pas se laisser submerger que l'on nomme « humour ».

Herrmann

Herrmann
Format : 22 x 27 cm, 208 pages



-20%

En collaboration avec:



Votre offre de livre

Nom	Prénom
Rue/N°	
NPA/Lieu	Tél.
N° d'abonné(e) obligatoire	Signature

Je commande :

exemplaire(s) du livre **Dernier album avant l'IA** au prix abonné de Fr. 28.-*

au prix lecteur de Fr. 35.-*

* TVA incluse. Frais de port en sus: Fr. 8.50 pour 1 exemplaire. La commande sera directement adressée avec la facture par l'éditeur.

Bulletin de commande à retourner à: Tamedia SA / Livres Tribune de Genève / Rue des Rois 11, 1204 Genève



Commande par internet:
livre.tdg.ch

Carte blanche

Tribune de Genève

Encre Bleue

Mort d'un géant au cimetière des Rois

Était-il trop grand? Trop vieux? Trop sec? Menaçant? Malpoli? Souffrait-il d'un de ces maux mystérieux aux noms latins et aux conséquences funestes qui rongent nos amis des forêts? Nourrissait-il en son sein des germes, des acariens, des cochenilles, des pucerons ou autres bestioles mal vues de la direction? En tout cas, on l'a coupé. Crac. Ce grand et paisible conifère du cimetière des Rois gît à présent sur le sol, proprement tronçonné en six morceaux.

Coutau et Coss

Lui qui ombragea majestueusement des décennies, des siècles sans doute, les tombes voisines, en l'occurrence celles du colonel Coutau (1833-1919) et de l'architecte Coss (1839-1921), n'est donc plus que rondins tranchés de frais. «À Genève, dès qu'un arbre tousse, ils le coupent», grogne un promeneur. «Voyez le carnage aux Bastions...» Une demoi-

selle, pelotonnée sur un banc face à la dépouille, semble lui rendre un dernier hommage. Veillée funèbre? Tristesse infinie? Ben non. Elle téléphone simplement à sa copine en mangeant son sandwich.

D'ailleurs, quand on y songe, rien de bien grave dans cette histoire. Il ne faudrait pas s'étouffer en pleurs pour un tas de bois, si vénérable soit-il. Et puis, croiser un mort dans un cimetière, cela n'a rien de saugrenu. Nombre d'autres locataires illustres de ces lieux méritent davantage nos pensées et regrets. Mais ce bon géant ainsi décapité, voyez-vous, ça pince le cœur. On n'est pas de bois.

Julie

Retrouvez les chroniques de Julie sur www.tdg.ch/geneve/encre-bleue ou écrivez à Julie@tdg.ch



Ce vénérable conifère a vu la tronçonneuse de très près. DR

Les drones seront interdits à Genève pendant le G7

Sommet mondial Il ne sera pas possible de faire des jolis plans aériens de la rade entre le 10 et le 19 juin. Le Département des institutions et du numérique (DIN) a publié un arrêté proscrivant l'usage de tout aéronef sans occupant d'un poids allant jusqu'à 25 kg sur cette période. De fait, cela bannit de l'espace aérien genevois tous les drones et modèles réduits d'avions.

L'usage de tout aéronef sans occupant d'un poids allant jusqu'à 25 kg sera proscrit sur cette période.

L'État invoque un risque sécuritaire élevé, notamment au niveau de l'espace aérien, pour justifier sa décision. Le sommet des sept puissances mondiales (G7), qui se déroulera à Évian-les-Bains du 15 au 17 juin, aura une forte répercussion sur le canton de Genève. En plus d'une potentielle manifestation le 14 juin, l'aéroport risque d'être très sollicité pour l'acheminement des participants au G7. Dans ce contexte, les drones opérés par des civils risqueraient de «perturber les mesures sécuritaires».

Toute infraction à l'interdiction mentionnée ci-dessus sera punie de l'amende, précisent les autorités. Les drones ne respectant pas l'interdiction seront en outre saisis par les services de police.

Emilien Ghidoni